# Les bases des opérations de construction morphologiques sont des unités sémantiquement spécifiées. Illustration à la lumière de la composition $[VN]_{N/A}$ du français

**Florence Villoing**
UMR 7023 "Structures formelles du langage"
CNRS & Université Paris 8 Saint Denis
villoing@u-paris10.fr

Texte initialement paru dans *Silexicales* 3 pp. 213-219.

*Cet article présente un des résultats de la thèse de doctorat de Florence Villoing (2002) portant sur les mots composés Verbe-Nom du français. L'objectif principal de ce mémoire a été de montrer que cette construction VN, contrairement à ce que la littérature a couramment soutenu, relève du composant morphologique plutôt que syntaxique. Un des arguments portait notamment sur la nécessité de représenter la relation entre le verbe et le nom du mot composé en termes sémantiques plutôt que syntaxiques. Dans cette perspective, l'auteur a mis au jour les contraintes sémantiques que fait porter cette règle de composition sur la relation VN, ce qui l'a conduite à confirmer l'hypothèse selon laquelle les bases des opérations de construction morphologique sont sémantiquement spécifiées. Ce sont ces propriétés sémantiques qui font l'objet du présent article.*

## 1. Introduction

Un des points qui pose question en morphologie est celui du type d'objet sur lequel opèrent les règles de formation de mots. Les travaux en morphologie contemporaine ont montré que les bases des opérations de construction morphologiques sont des lexèmes (Matthews 1974, Anderson 1992, Fradin 1996, Aronoff 1994, Beard 1995, Kerleroux 2004, Corbin, à paraître). Le lexème est défini, en morphologie, comme une unité lexicale abstraite, non fléchie, et qui conjoint au minimum trois propriétés :

(a) Une forme phonologique
(b) Une catégorie syntaxique
(c) Une signification.

Un des points en discussion à l'heure actuelle est celui des propriétés sémantiques que l'on inscrit au titre du lexème ; il s'agit de déterminer si le lexème est ou non spécifié sémantiquement.

Le présent article a pour ambition d'apporter des preuves en faveur de l'hypothèse selon laquelle les opérations de construction morphologiques prennent pour base des lexèmes spécifiés d'un point de vue sémantique. J'appuierai ma démonstration sur l'étude des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français tels que :

(1) a. essuie-glace
b. casse-pieds
c. tord-boyaux.

À la suite de Corbin (1992, 1997), j'analyse ces mots composés comme des lexèmes construits morphologiquement à partir d'un lexème verbe et d'un lexème nom, qui ensemble forment un lexème nom ou adjectif. Dans cette perspective, je montrerai en particulier que les verbes qui servent de base à la règle de composition $[VN]_{N/A}$ et plus généralement aux règles de construction morphologiques sont spécifiés du point de vue du type de procès qu'ils mettent en jeu, et du point de vue de la nature et du nombre de leurs participants sémantiques.

## 2. Contraintes sémantiques

L'étude des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français montre que le procès dénoté par le prédicat verbal[1] qui apparaît dans ces composés est contraint : ce procès ne peut pas dénoter un état.

### 2.1. *Critères d'identification d'un procès statif*

En suivant l'approche vendlérienne, on distingue quatre grands types de procès : les états, les activités, les accomplissements et les achèvements. Chacun de ces procès est identifié au moyen de tests linguistiques (Vendler 1957, Dowty 1979, entre autres). Par exemple, les procès du type « état » dont il est ici question sont incompatibles avec les tournures *se mettre à*, *être en train de* ou *s'arrêter de*[2]. On le vérifie avec le procès statif « être malade » :

---

[1] J'emploierai dorénavant le terme de « prédicat verbal » pour renvoyer au verbe du point de vue de son sens.

[2] Les tests qui permettent d'identifier les autres types de procès sont, par exemple :
**Activité** :
– Incompatible avec *en* + durée : **Marie a écrit en une heure*
– Compatible avec *pendant* + durée : *Marie a écrit pendant une heure*
**Accomplissement :**
– Incompatible avec *pendant* + durée : **Marie a écrit la lettre pendant une heure*
– Compatible avec *en* + durée : *Marie a écrit la lettre en une heure*
**Achèvement :**
– Incompatible avec *commencer à* : **Marie a commencé à atteindre le sommet le sommet*
– Incompatible avec *continuer à* : **Marie continue à atteindre le sommet*
– Incompatible avec *finir de* : * *Marie finit d'atteindre le sommet*.

(2) a. ??Marie se met à être malade[3].
b. *Marie est en train d'être malade.
c. *Marie s'arrête d'être malade.

2.2 *Application de ces tests aux prédicats des composés [VN]N/A du français*

L'application de ces tests aux prédicats qui composent les $[VN]_{N/A}$ permet de soutenir que ces prédicats ne dénotent jamais un état. J'avance pour preuve le fait qu'ils peuvent figurer dans les contextes linguistiques qui sont définis comme incompatibles avec un procès statif[4]. Par exemple, les prédicats qui apparaissent à l'intérieur des composés *essuie-glace* et *tue-mouches* peuvent se réaliser dans une phrase avec les tournures *se mettre à*, *être en train de* et *s'arrêter de*[5], comme l'illustrent les exemples (3) et (4) :

(3) Jean s'est mis à essuyer la glace / est en train d'essuyer la glace / s'arrête d'essuyer la glace.
(4) Luc s'est mis à tuer les mouches / est en train de tuer les mouches / s'arrête de tuer les mouches.

L'acceptabilité de ces phrases montre que le procès exprimé par le prédicat qui compose les $[VN]_{N/A}$ est un procès dynamique[6].

On peut confirmer cette analyse en observant le fait que la construction d'un composé $[VN]_{N/A}$ dont le prédicat dénoterait un état est impossible. C'est ce qu'illustrent les exemples en (5).

(5) a. *un sait-mathématique
b. *un connaît-anglais
c. *un aime-animal
d. *un désire-cadeau

2.3 *Bilan*

Ces premières observations montrent que la règle morphologique de construction des mots composés $[VN]_{N/A}$ est sensible au type de procès que dénote un prédicat, et plus généralement, que les prédicats en jeu, c'est-à-dire les lexèmes verbe, sont sémantiquement spécifiés de ce point de vue.

---

[3] Les symboles ?? marquent ici le doute sur l'acceptabilité sémantique de l'énoncé et l'astérisque indique que l'énoncé n'est pas sémantiquement acceptable.

[4] L'application des tests nécessite l'insertion des prédicats qui composent les $[VN]_{N/A}$ dans des constructions syntaxiques. Cette manipulation n'est pas en relation avec la construction de ces composés. Elle consiste uniquement à interroger certaines des propriétés sémantiques des prédicats en les confrontant à d'autres unités lexicales dans des contextes d'usage syntaxique.

[5] Insérer dans une phrase les prédicats des composés implique d'ajouter tout un contexte linguistique (le sujet du verbe, le mode et le temps du verbe, le déterminant du nom interne) qui sont autant de facteurs qui influent sur le type de procès dénoté par la relation *v'_n'* et est susceptible de le modifier. Mais il apparaît que quelle que soit la variation de ces facteurs, le type de procès dénoté par la relation *v'_n'* reste dynamique. Les variables qui sont ajoutées pour les nécessités du test linguistique n'influent donc pas sur les propriétés de la relation.

[6] Par ailleurs, la composition $[VN]_{N/A}$ accepte de mettre en jeu des prédicats qui appartiennent à n'importe laquelle des catégories [+dynamique] aussi bien à la catégorie
**Activité** : *un garde-côte, un guide-filme, un porte-manteau, un presse-papier, un souffre-douleur* ;
**Accomplissement** : *un attrape-couillon, un essuie-mains, un lave-vaisselle, un presse-citron, un taille-crayon* ;
**Achèvement** : *un allume-cigare, un attrape-nigaud, un lance-pierre, un tue-mouches*.

## 3. Nature et nombre des participants sémantiques

L'étude des mots composés $[VN]_{N/A}$ du français permet en outre d'établir que la règle de composition est sensible au nombre et à la nature des participants sémantiques[7] du prédicat verbal. Il apparaît ainsi que le prédicat qui se réalise à l'intérieur des composés $[VN]_{N/A}$ doit comprendre au minimum deux participants sémantiques, dont l'un est obligatoirement de type Agent et dont l'autre est préférentiellement de type Patient.

### 3.1. *Les participants sémantiques de type* Agent *et* Patient

J'emploie ici les termes *Agent* et *Patient* pour référer au Proto-Agent et au Proto-Patient que Dowty (1991) définit de la manière suivante :

**Proto-Agent :**
a. Participation volitionnelle à l'événement ou à l'état : *Jean ignore Marie* ;
b. Eprouve ou perçoit une sensation : *Jean voit Marie, Jean craint le danger* ;
c. Cause un événement ou change l'état d'un autre participant : *le chômage entraîne la délinquance* ; d. Mouvement (relativement à la position d'un autre participant) : *la balle a dépassé la flèche* ;
e. (Existe indépendamment de l'événement décrit par le verbe)

**Proto-Patient :**
a. Subit un changement d'état : apparition (*Jean construit une maison*), disparition (*Jean démolit la maison*), changement d'état défini (action d'un verbe télique : *il a cassé la noix (en deux minutes*)), changement d'état indéfini (action d'un verbe non télique *: il a baissé la lumière*), changement de localisation (*Jean lance une pierre, Jean a déplacé le rocher*) ;
b. Thème incrémental : *tondre la pelouse* : le rapport de partie à tout qui existe entre l'objet pelouse et ses différentes parties est projeté sur l'événement tondre la pelouse et ses sous-événements (les différentes étapes de la tonte de la pelouse). Test : *La moitié de SN est Vppé implique SN est à moitié Vppé* ;
c. Est affecté causativement par un autre participant sémantique : Test : *Qu'est-ce que x fait à SN ? Il le V.*
d. Est stationnaire/immobile par rapport au mouvement d'un autre participant (*Jean franchit la porte*).
e. (N'existe pas indépendamment de l'événement, ou n'existe pas du tout).

Je ne retiendrai, pour ma démonstration, que ceux des critères qui sont les plus pertinents ici, c'est-à-dire ceux qui sont les mieux partagés par les prédicats qui apparaissent dans les composés $[VN]_{N/A}$. En ce qui concerne les critères d'identification d'un Proto-Agent, la « participation volitionnelle » et la « cause » sont les mieux partagés par les prédicats des $[VN]_{N/A.}$ En ce qui concerne les critères d'identification d'un Proto-Patient, il s'agit des critères du « changement d'état » et de « l'affectitude ».
Pour évaluer l'affectitude, je propose de reformuler les deux tests présentés par Jackendoff (1990 : 125) qui permettent d'établir que le SN considéré dénote une entité affectée :

(6) Premier test : *What happened to SN was*... que je reformule en *Qu'est-il arrivé à SN ? Il a été Vppé*.
(7) Deuxième test : *What I did to SN was*....que je reformule en *Qu'est-ce que x a fait à SN ? Il le V.*

À titre d'exemple, on peut, à partir de l'analyse du composé *ouvre-boîte,* illustrer l'hypothèse avancée plus haut selon laquelle le prédicat à l'intérieur des composés

[7] J'utilise à dessein l'expression « participant sémantique » plutôt que « argument » pour me dégager de la polyvalence du terme « argument » qui renvoie, selon les auteurs à des relations sémantiques ou à des relations syntaxiques. J'adopte le terme « participant sémantique » pour placer clairement l'étude suivante dans une perspective sémantique, c'est-à-dire indépendante de la syntaxe.

$[VN]_{N/A}$ comprend obligatoirement deux participants sémantiques. En effet, le prédicat qui apparaît dans *ouvre-boîte* comprend,

- un participant de type Agent, comme en témoigne le fait que l'entité à laquelle il renvoie s'implique volontairement dans l'événement ou l'état dénoté par le prédicat et/ou en est la cause ;
- et un participant du type Patient qui est réalisé par le nom *boîte*, comme le montre le fait que l'entité qu'il dénote dans *ouvre-boîte* subit un changement d'état ; elle passe de l'état fermé à l'état ouvert à l'issue du procès dénoté par le prédicat *ouvrir*. Par ailleurs, cette entité dénotée par le nom *boîte* est affectée comme en témoigne l'acceptabilité des phrases produites à l'issue des tests :

(8) a. Qu'est-il arrivé à la boîte ? Elle a été ouverte.
b. Qu'est-ce que x fait à la boîte ? Il l'ouvre.

### 3.2. *Deux participants sémantiques obligatoires*

Les contraintes à propos des participants sémantiques du prédicat verbal sont strictes du point de vue du nombre. Le prédicat doit comprendre nécessairement deux participants sémantiques, et non pas seulement un. Par exemple, un prédicat verbal qui comprendrait uniquement un participant de type *Patient* ne peut pas servir de base à la composition $[VN]_{N/A}$. C'est la raison pour laquelle les construits en (9) sont mal formés.

(9) a. *un arrive-train
b. *un naît-enfant
c. *un éclot-fleur
d. *un tombe-neige
e. *un paraît-jour

Les entités dénotées par les noms *train, enfant, fleur, neige, jour*, remplissent bien les critères de Proto-patience que je reconnais comme prototypiques du nom des composés $[VN]_{N/A.}$ Mais les mots construits dans lesquels ils apparaissent sont mal formés parce que les prédicats *arriver, naître, éclore, tomber et paraître* ne comprennent pas de second participant sémantique Agent[8].

De même, un prédicat verbal qui comprendrait uniquement un participant sémantique de type Agent ne permettrait pas de construire un mot composé $[VN]_{N/A}$ C'est pour cette raison que les constructions en (10) sont impossibles en français.

(10) a. *un aboie-chien
b. *un bavarde-commère
c. *un plane-oiseau
d. *un jongle-clown
e. *un capitule-roi

Les prédicats *aboyer, bavarder, planer, jongler* et *capituler* comprennent un seul participant sémantique qui est de type Agent. Or, un participant Agent ne peut pas se réaliser comme le nom interne d'un composé $[VN]_{N/A}$ puisque, dans la majorité des cas (c'est-à-dire, en dehors des mots composés $[VN]_{N/A}$ tels que *lèche-vitrine* qui dénotent une activité),c'est le nom composé lui-même qui réalise ce participant Agent.

### 3.3. *Un participant sémantique* Agent *obligatoire*

Par ailleurs, les contraintes portant sur les participants sémantiques du prédicat verbal sont également strictes du point de vue de la nature des participants. Il apparaît en effet, que le prédicat d'un composé $[VN]_{N/A}$ doit nécessairement comporter un participant de

[8] Ces prédicats sont appelés inaccusatifs, Perlmutter (1978), Burzio (1986).

type Agent. Si cette condition n'est pas remplie, la formation d'un composé $[VN]_{N/A}$ est impossible. C'est ce qu'illustrent les exemples en (11) :

(11) a. *un reçoit-lettres
b. *un entend-voix
c. *un voit-horizon

Ces constructions en (11) sont bien formées à partir d'un prédicat qui comprend un participant de type Patient qui est réalisé par le nom de la construction (*lettres, voix, horizon*). Ces constructions sont impossibles parce que le prédicat ne comprend pas de participant sémantique de type Agent, mais plutôt ce qui correspond au rôle thématique « expérienceur ».

### 3.4. *Un second participant sémantique préférentiellement de type* Patient

La contrainte est moins stricte en ce qui concerne la nature du second participant sémantique. Il correspond généralement à un Patient, comme l'illustrent les exemples en (12) :

(12) a. brise-cou
b. presse-agrumes
c. abat-jour
d. lance-pierre
e. fume-cigare

Cependant, pour une faible proportion des cas, le second participant sémantique mis en œuvre par le nom interne dans le composé $[VN]_{N/A}$ ne répond pas aux critères d'un Patient. C'est ce qu'illustrent les exemples en (13) où *gouttes*, *fuite* et *pain* ne se situent pas sémantiquement du côté du Proto-Patient, en particulier parce que leurs référents ne subissent pas de changement d'état et ne sont pas affectés.

(13) a. compte-gouttes
b. cherche-fuite
c. gagne-pain

S'il ne correspond pas systématiquement à un Patient, il apparaît néanmoins que des contraintes sémantiques pèsent sur la nature du second participant du prédicat. Par exemple, il semble difficile que le participant sémantique réalisé par le nom de la composition $[VN]_{N/A}$ exprime la localisation comme en (14), la temporalité comme en (15) et l'instrumentalité comme en (16) :

(14) a. ??un atteint-sommet
b. *un quitte-orbite
(15) *un traverse-siècle
(16) *un utilise-arme, *un manie-arme.

## 4. Conclusion

Les résultats auxquels aboutit cette étude montrent que la composition $[VN]_{N/A}$ est sensible

- au type de procès exprimé par le prédicat verbal,
- au nombre et à la nature de ses participants sémantiques.

Je fais l'hypothèse que cette sensibilité est la manifestation du fait que les objets sur lesquels opère la règle de composition $[VN]_{N/A}$ sont spécifiés d'un point de vue sémantique. En conséquence, ces distinctions sémantiques doivent être enregistrées au titre du lexème verbal.

Cette hypothèse d'un lexème spécifié du point de vue sémantique n'est pas motivée par la seule analyse des mots composés $[VN]_{N/A}$ et on peut élargir la démonstration à d'autres construits morphologiques du français sur la base de lexèmes verbaux. Je pense en particulier :

- aux noms suffixés en *–eur* (*marcheur, monteur, brûleur*) ;
- aux noms convertis (*la nage*, *la garde*, *le guide*).

On observe, par exemple, que les noms suffixés en *–eur* du français (et leurs équivalents dans d'autres langues, comme *–ore* en italien ou *–er* en anglais) sont construits à partir d'un prédicat qui comprend obligatoirement un participant sémantique Agent, au même titre que la composition $[VN]_{N/A}$. Mais la règle de suffixation en *–eur* ne requiert pas nécessairement un prédicat qui comprenne un second participant sémantique.

Par exemple le nom *marcheur* est construit sur la base du prédicat *marcher* qui comprend uniquement un participant sémantique Agent. Cependant, la règle morphologique de construction des noms en *–eur* autorise, sans pour autant l'imposer, que le prédicat comprenne un second participant sémantique Patient. C'est notamment le cas du nom *monteur* (dans *monteur de chaudière*) construit sur la base du prédicat *monter* qui comprend un participant sémantique Agent et un participant sémantique Patient.

Ces observations conduisent par ailleurs à remarquer que la classe des prédicats qui comprend deux participants sémantiques, l'un Agent et l'autre Patient, se trouve en intersection dans les deux constructions morphologiques $[VN]_{N/A}$ et $[V[\text{-}eur]]_N$, comme l'illustre (17) :

(17) a. brûle-parfum / brûleur
b. tourne-broche / tourneur
c. rabat-joie / rabatteur

Cette similitude entre les deux règles se retrouve, en outre, dans le type sémantique des noms qu'elles permettent de construire : les composés $[VN]_{N/A}$ et les noms de structure $[V[eur]]_N$ se caractérisent par leur propriété de désigner à la fois des humains et des instruments (*brûleur* et *porte-drapeau,* par exemple, présentent les deux acceptions)[9].

En étendant une analyse de ce genre aux noms convertis, on obtiendrait ainsi un panorama de la répartition des mots construits sur base verbale en fonction des propriétés sémantiques du prédicat qui les compose et en fonction du type sémantique du mot construit.

## Bibliographie


ANDERSON S.R. (1982), "Where's Morphology?", *Linguistic Inquiry* 13 , pp. 571-612.

ANDERSON S.R. (1992), *A-Morphous Morphology*, Cambridge, University Press.

ARONOFF M. (1994), *Morphology by itself*, Cambridge, MIT Press.

BEARD R. (1995), *Lexeme-Morpheme based Morphology*, Suny.

BONAMI O. (2000), *Les constructions du verbe : le cas des groupes prépositionnels argumentaux. Analyse syntaxique, sémantique et lexicale*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.

BOOIJ G. (1992), "Morphology, semantics & argument structure", in Roca A.G., *Thematic Structure: its Role in Grammar*, Dordrecht, Foris.


[9] Il faudra cependant distinguer, dans certains cas, les bases verbales sur lesquelles opèrent les règles de composition $[VN]_{N/A}$ et de dérivation $[V[eur]]_N$ ; par exemple, le verbe *monter* qui apparaît dans le nom *monte-plat* ne peut pas donner lieu à un dérivé en *-eur* (**Pierre est monté au grenier. C'est un monteur infatigable*). C'est en effet un autre verbe *monter* qui se réalise dans *monteur*. Sur ce point, voir Fradin & Kerleroux (2002).

BURZIO L. (1986). *Italian Syntax: A Government-Binding Approach*. Dordrecht, Reidel.

CORBIN D. (1992), « Hypothèses sur les frontières de la composition nominale ». *Cahiers de grammaire* 17, pp. 26-55.

CORBIN D. (1997), « Locutions, composés, unités polylexématiques : lexicalisation et mode de construction », in *La locution, entre langue et usages*, M. Martins-Baltar (éd.), Fontenay-St-Cloud, ENS Éditions, pp. 55-102.

CORBIN D. (à paraître), *Le lexique construit*, Paris, Armand Colin.

DOWTY D. (1979), *Word Meaning and Montague Grammar.* Dordrecht, Reidel Publishing Company.

DOWTY D. (1991), "Thematic Proto-roles and Argument Selection". *Language* 67(3), pp. 547-619.

FRADIN B. (1993), *Organisation de l'information lexicale et interface lexique/syntaxe dans le domaine verbal*, Thèse de doctorat d'Etat, Paris VIII.

FRADIN B. (1996), « L'identification des unités lexicales », *Sémiotiques* 11, pp. 55-93.

FRADIN B. & KERLEROUX F. (2002), "Troubles with lexemes", *Proceedings of the Third Mediterranean Meeting of Morphology*, DeCesaris Janet, ed, Barcelona: IULA-Universitat Pompeu Fabra.

GRIMSHAW J. (1990), *Argument Structure*, Cambridge, MIT Press.

KERLEROUX F. (2004), « Sur quels objets portent les opérations morphologiques de construction », *Lexique* 16, pp. 85-123.

JACKENDOFF R. (1990), *Semantic Structures*. Cambridge Mass, MIT Press.

LEVIN B. & RAPPAPORT Hovav M. (1998), "Morphology & Lexical Semantics", in *The Handkook of Morphology*, Spencer & Zwicky (eds), pp. 248-271.

MATTHEWS P.H. (1974), *Morphology, An introduction to the theory of word-structure*, Cambridge, Cambridge University Press.

MILNER J.C. (1989), *Introduction à une science du langage*, Paris, Le Seuil.

PERLMUTTER D. M. (1978), "Impersonal passives and the Unaccusative Hypothesis", in J. Jaeger et al. (eds.) *Proceedings of the fourth annual meeting of the Berkeley Linguistic* Society, University of California at Berkeley, pp. 159-189.

SADLER L. & SPENCER A. (1998), "Morphology & Argument Structure", in *The Handkook of Morphology*, Spencer & Zwicky (eds), pp. 207-236.

VENDLER Z. (1957). "Verbs and times", *Philosophical Review* 66, pp. 143-160.

VILLOING F. (2002), *Les mots composes* $[VN]_{N/A}$ *du français : réflexions épistémologiques et propositions d'analyse*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.

WILLIAMS E. (1981), "Argument Structure and Morphology", *Linguistic Review* 1, pp. 81-114.